



## Passage en Cdi et indemnités

Par **ladele**, le **15/11/2012** à **14:35**

Bonjour.

Je viens de signer un cdi dans une entreprise qui m'a employée en cdd pendant 2 ans. J'ai signé 4 cdd consécutifs, puis mon cdi. Je sais que pour ce qui est du dernier contrat, je perds mes droits à la prime de précarité. Mais qu'en est-il des 3 précédents contrats pour lesquels je n'ai jamais touché cette prime?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, car sur les différents que j'ai pu consulter, les réponses diffèrent!

Par **DSO**, le **15/11/2012** à **15:11**

Bonjour,

Vous devez percevoir l'indemnité de fin de contrat sur les 3 premiers contrats.

Cordialement,  
DSO

Par **pat76**, le **16/11/2012** à **14:54**

Bonjour

Quels étaient les motifs des CDD, remplacement d'un salarié absent ou surcroît d'activité dans l'entreprise?

Il n'y a pas eu de jours de carence entre chaque CDD?

Les trois derniers CDD étaient-ils la prolongation, du premier avec le même motif, remplacement d'un salarié absent?